



CONSEIL MUNICIPAL D'HARFLEUR
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 A 18H30

DEL2026-130

N° 26 09 07**Rapporteur : Franck GROUSSARD****FINANCES****Destruction des nids d'hyménoptères****Remboursement aux particuliers 2/2026****. Adoption**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 mars 2022, le Conseil Municipal a fixé les modalités de prise en charge par la Ville d'Harfleur de la destruction des nids d'hyménoptères, à compter du 1^{er} avril 2022.

Le remboursement aux particuliers revêt un caractère nominatif.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **autorise les remboursements suivants :**

Nids de guêpes :

Nom et prénom du demandeur	Domicile du demandeur	Date d'intervention	Montant facture Hors Taxes	Montant pris en charge par la ville
M. MEYER Tony	3 rue Alphonse de Lamartine 76700 HARFLEUR	19/06/2026	50,00 €	50,00 €
Mme TEINTURIER Laëtitia	94 rue Robert Ancel 76700 HARFLEUR	28/06/2026	50,00 €	50,00 €
Mme LESTROHAN Léa	29 rue Maréchal de Lattre de Tassigny 76700 HARFLEUR	27/07/2026	50,00 €	50,00 €
M. VOIPIERRE David	4 rue Pierre Curie 76700 HARFLEUR	03/08/2026	50,00 €	50,00 €
M. NISUS Maurice	71 rue Robert Ancel 76700 HARFLEUR	12/08/2026	65,00 €	50,00 €
M. BOUTRY Guillaume	39/41 rue St Just 76700 HARFLEUR	31/08/2026	50,00 €	50,00 €
			Total	300,00 €

Nids de frelons asiatiques :

Nom et prénom du demandeur	Domicile du demandeur	Date d'intervention	Montant facture Hors Taxes	Participations Département/ Le Havre Seine Métropole	Participation Ville
M. MOULOUDI Mohammed	5 rue des Loisirs 76700 HARFLEUR	03/08/2026	90,00 €	54,00 €	18,00 €

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Nom et prénom du demandeur	Domicile du demandeur	Date d'intervention	Montant facture Hors Taxes	Participations Département/ Le Havre Seine Métropole	Participation Ville
M. COUILLARD David	15 impasse Gabriel Chantelot 76700 HARFLEUR	03/08/2026	65,00 €	39,00 €	13,00 €
				Total	31,00 €

Inscription budgétaire :
Compte : 65888 – Fonction : 845**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués**Pour extrait certifié conforme****Laurence VAUSSY**
Secrétaire**Tony LEPRÊTRE**
Maire**Délais et voie de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

